

Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 251^e session, 27 juin – 1 juillet 2011

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010
- Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010
- Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme c. Belgique, Réclamation n° 62/2010
- Centre sur les Droits au Logement et les Expulsions (*COHRE*) c. France, Réclamation n° 63/2010
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. France , Réclamation n° 64/2011
- Fédération générale des employés des compagnies publiques d'électricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 65/2011
- Fédération générale des employés des compagnies publiques d'électricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 66/2011
- Médecins du Monde c. France, Réclamation n° 67/2011

50^e anniversaire de la Charte sociale européenne

Le Comité continuera sa discussion à propos du 50e anniversaire et des possibilités de réforme de la Charte et ses procédures, ainsi que des activités/ événements en préparation.

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2011 de la Charte révisée et les Conclusions XIX-4 (2011) de la Charte de 1961

Estonie
Pays-Bas – Antilles
Norvège
Portugal
Roumanie
Turquie
Islande
Espagne

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en 2011 sont les suivants : Lituanie, Moldova, Pays-Bas, Norvège et Ukraine.